

Paiement de dividendes

Compagnie d'Assurances et de Réassurances -Astrée

Siège social : 45 Avenue Kheireddine Pacha BP 780, 1080 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances -Astrée porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 avril 2009, a décidé de mettre en paiement les dividendes de l'exercice 2008 à partir du 8 mai 2009, à raison de :

- D. 2,000 par action ancienne,
- D. 1,000 par action nouvelle gratuite.

L'encaissement s'effectuera auprès des intermédiaires en bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres conformément à l'instruction n° 16 à l'usage des adhérents de la STICODEVAM.